les discussions qui ont eu tieu à Lille, à l'occasion de l'établissement de droits sur les matières premières, une lettre de M.
ministre du commerce, sur le même suj
adressée, le 30 mai dernier, à M. le présid
de la Chambre de Roubaix.
M. Vultran Mollet expose que dans

séance du comité consultative à laquelle il a assisté, l'industrie cotonnière de la Seme-Inférieure, représentée à Versailles par MM. Lamer et Maddington, a conclu à l'adoption d'un droit de 20 p. 0/0 sur les cotons, avec stipulation expresse d'un drawback, à la sortie de France des produits manufacturés, et que M. Lamer a produit ensuite les calculs à l'aide desquels Rouen avait fixé les chiffres du droit spécifique au poids sur les filés et les tissus de coton.

M. le président a fait observer au comité

qu'il était d'autant plus urgent qu'Amiens put être entendu que les velours, qui se fa-briquent en si grande quantité dans la Somme, étant composés d'une chaîne en fil r tors et d'une trame en fil simple, il y avait né-cessité absolue de faire un calcul spécial pour les velours, et que le chiffre moyen du droit spécifique au poids ne pouvait être le même que le chiffre moyen adopté pour s tissus de Rouen. Cette observation a été admise par le

Comité.

M. le président dit alors que des nécessités M. le president dit alors que des necessites financières s'imposent aujourd'hui au gonvernement; que les nombreux milliards qu'il lui faut promptement trouver pour payer l'indemnité de guerre exigée par la Prusse, et pour réparer les hornibles désastres occasionnés par la guerre civile, ne peuvent être demandés à la propriété foncière déjà sur-changée, pi aux contributions indirectes portées à leur maximum; qu'en conséquence, il a pris la résolution de soumettre à l'appro-bation de l'Assemblée nationale l'établissement d'un dro t de 20 p. 0/0 sur toutes les matières premières, avec la scipulation d'un drawback comprenant non-seulement le remboursement des droits payés à l'entiée, mais encore une somme égale à la surcharge qui frappe la marière dans ses transactions suc-cessives, par suite des impôts auxquels sont et seront soumises en France les différentes industries.

M. le président ajoute que le calcul de ces surcharges sera également compris dans l'etablissement du droit spécifique au poids sur les produits manufacturés, afin que la situation relative des manufacturiers français sont constamment protegée vis-à-vis des ma-nufacturiers étrangers qui n'auraient pas à supporter les mêmes charges, ni à payer d'impôts aussi lourds, et que, de plus, il sera tenu compte, dans les calculs pour les filés et les tissus, du déchet produit dans la filature et dans le tissage sur chacune des différentes matières textiles.

L'accueil fait à ces propositions du gou-vernement n'a pas été le même dans tous les centres industri·ls.

Roubaix, après de vives discussions, a ad-

mis le principe de droits sur la matière pre-mière. Lille a présenté diverses observations, mais a cédé par patriotisme aux nécessités budgétaires.

Rouen a accepté le droit de 20 p. 0/a avec a stipulation d'un drawback comme condi-tion sine que non, et avec une échelle de droits d'entrée savamment calculée sur les divers produits manufacturés, et basée sur les déchets nécessités par les préparations successives de la matière textile.

Lyon a rejeté non seulement le principe du droit sur la soie, mais ne veut admettre auquotité de droit, quelque minime

qu'elle puisse être.

Ses journaux ont été même jusqu'à menacer la France de transporter l'industrie

de la soie à l'étranger. M. le pré-ident, invité à parler dans le sein du Comité, et en présence des délé-gués des autres villes, a fait observer que, pévenu depuis quarante-huit heures seule ment, il avait à peine eu le temps de de-mander, dans une discussion sommaire, l'avis de ses collègues dela Chambre, et que si ceux-ci admettatent comme lui-même la nécessité d'un droit sur les matières premières, avec draw-back à la sortie, et le remplacement de tous les traités de commerce par des tarifs con-ventionnels de douane, il n'avait point eu le temps de convequer ni d'interroger les manufactoriers d'Amiens et du département. t que, s'il présentait aujourd'hui quelques observations sur le projet du gouvernement, il devait bien être entendu que réserve ex-

un peu régler les comptes et repartir à

chacunsa partde peines... A votre santé, Jenny, ma commère!

L'autre viente cligha ses yeux rouges et chassieux d'un air de gaieté;
— C'est bien vrai, Alison, répliqua-telle; d'ailleurs, il ne manquerait pas à dire sur la mort de la jeune miss, car

onfin personne ne sait au juste ce qui s'est passé là-bas, à Stone-House...
Aussi, le nom d'O'Byrne n'a-t-il pas requis un grand lustre à tout cela. On

pretend que Sa Révérence est si affligé

lu scandale, qu'il veut quitter cette pa-

roisse et aller tenir les stations à tra-

nous autres, car, après tout, il ne refuse

jamais une aumône, mais il est si impi-

oyable pour quiconque boit une goutte

de wisky de trop!... Véritablement, Alison, cette noble famille s'en va à

vau-l'eau, comme on dit. Le grand comte Richard, après avoir poussé tant de gens à la révolte, se trouve mainte-nant fort empêché; on assure qu'il re

viendra pas aux funérailles, comme a l'avait promis, et s'il y vient, il pourrs lui en cuire, car il y a aujourd'hui plu de soldals anglais que de chenilles dans

nos vallées. — Eh bien, Jenny, nous sommes trop vieilles et trop pauvres, vous et moi, pour craindre beaucoup les soldats; qu'ils viennent donc, et je

compte bien ne pas leur céder ma part le wisky chez notre bonne amie, la veuve O'Flanagan... Mais, ajouta-t-elle en jetant un regard dens la rue, qui de-

ers l'Irlande: ce sera une perte

L'autre vieille cligna ses yeux rouges

resse était faite de tous les droits des différentes industries de la Somme à produire ultérieurement les chiffres spéciaux qui leur paratiraient les plus vrais, et qu'en déve-loppant, séance tenante, ses idées person-nelles, il entendait n'engager et n'enga-geait, en définitive, que lui seul. En consé-quence, il a demandé qu'il ne fût pas fait mention au procès-verbal de la séance du Comité des arts et manufactures, des idées qu'il allait émettre.

M. le président a demandé la nermission de proposer une modification, qui lui pârtis-sait essentielle au projet actuel du gouver-nement. Il a fait observer au Comité qu'il ne lui paraissait pas juste que, venant au secours de l'industrie, le gouvernement ne fit pas quelque chose en faveur de l'agriculture; que les désastres de l'invasion avaient pesé cruellement aussi sur cette dernière, et qu'en conséquence, il n'admettait pas que se contières promières in province de l'étense promières in province de l'étense promières in l'admettait pas que les matières premières importées de l'étranger, et qui sont en neme temps produites par l'agriculture française, payassent le mème droit que les matières premières qui n'ont pas leurs similaires en France, et pour lesquelles l'industrie française est nécessairement tributaire de l'étranger.

Partant de ce principe, M. le président a demandé qu'on divisat toutes les mutières premières en deux catégories; qu'on maintint le droit de 20 p. 0/0 sur les matières produites par l'agricultu e française, telles que les lins, les chanvres et les laines, et qu'on abaissåt jusqu'à 10 p. 0/0 seulement le droit sur les matières premières exôtiques, telles que les jutes, les cotons, les mohairs, les alpagas et les poils de chèvres. Quant à la soie, M. le président a fait une exception, et sole, M. le president a fait une exception, et bien que la sériciculture française p oduise plus de 100 millions de soie chaque année, il a demandé que le droit sur les soies étrangères fût abaissé à 10 p. 0/0 à cause de la valeur même de la matière, de la quotité du droit à payer, et pour ne pas porter préjudice à la grande industrie des soies françaises.

Enfin, M. le président a demandé qu'on fit queique chose en faveir de la viticulture, et qu'au lieu de diviser, comme on l'avait fait jusqu'à présent, on cherchât les moyens de réconcilier le Midi avec le Nord de la de le reconcilier le min avec le roll de la France, et que, selon lui, le meilleur moyen d'arriver à ce résultat et d'associer les producteurs de vin aux bienfaits genéraux qui résulteront necessairement de la dénonciation des traités de commerce, et de leur remplacement par des tarifs de douanes conventionnels, c'était d'abolir tous les droits de congé, de circulation et de débit qui frappent les vins à l'intérieur, et d'abasser progressivement les droits d'octroi qui fraples vins à leur entrée dans toutes les grandes villes; qu'au lieu de ces espérances trompeuses données aux producteurs de vin, lors de la signature du tranté avec l'Angle-terre, que l'exportation dans ce dei nier pays, des vins français, irait toujours en progres sant, il n'hésitait pas à déclarer que l'abaissement des droits à l'intérieur augmenterait dens une proportion considérable la consom-mation du vin en France, et qu'il mettrait fin, d'ailleurs,immédiatement, à la sophistification des vins qui se produit sur une si grande échelle à Paris, et dans quelques grandes villes.

M. le président a annoncé ensuite à l'as-sem hiée qu'à sa sortic de la séance du Co-mité des arts et manufactures, il avait reçu une lettre de convocation pour e lendemain, dans le 11e bureau de l'Assem blée nationale, pour pren re part à l'étude des questions économiques auxquelles MM. les députés se livrent chaque jour, sous la présidence de MM. Benoist d'Azy ou Léon

M. Vulfran Mollet fait le récit des discours qui ont été prononcés dans ce bureau par MM. Cordier, Claude, Léon Say, Deseilligny, députés et des propositions qui ont été faites par MM. Lamer, de Rouen, et Lilyenthal, de

Il cite, entre autres, l'impôt sur les factures, soumis en ce moment à l'examen de MM. les députés, et qui se percevrait par l'application d'un timbre adhésif sur toutes les factures.

Enfin, M. le président est heureux d'annoncer que le gouvernement a declaré positivement qu'il n'imposerait aucun droit nou-veau ni sur les charbons, ui sur les fers, dans l'intérêt même de l'agriculture et de l'industrie française.

venait de plus en plus animée, les gens desenvirons arrivent en foule; l'heure de lucérémonie ne doit pas être éloignée, voisine, et vous travaillez encore, quand nous avons à placer le corps dans la bière! — Voilà qui est fini, ma chère, répliqua sa campagne en se levant et en étalant avec complaisance sa guenille noire, criblée de reprises et de trous; j'espère que j'aurai bonne façon avec cette robe! je paurrais vraiment être la pleureuse d'une reine aussi bien que celle d'une pauvre fille des anciens rois d'Irlande... Je suis à vous, voisine; le temps de me vêtir cenvenablenent et nous irons vite gagner notre argent Fort bien, Jenny; mais venez donc voir le vieil aveugle, M. William Sullivan, qui se rend à l'enterrement avec son conducteur, le petit Pat Irwing... Il porte la crète basse maintenant; il n'y pourtant pas plus de deux jours qu'il se promenait dans le village de l'air d'un commodore, et on disait que le grand comte l'avait nommé gouverneur de Neath. — Dam! Alison, c'est qu'il pour-

ra bientôt trouver son porrigde trop chaud, si ceque l'on conte est vrai. Mais chut ! commère, continua Jenny en se reprenant avec inquiétude, ne di-sons pas de mal de M. Sullivan: s'il a de mauvais yeux, il a de bonnes oreilles, et mieux vaudrait avoir la langue arrachée que de prononcer un mot de tra-vers à son adresse... Souvenez-vous comment est mort ce renégat de Donnagh, voisine; et ne parlons plus de Après cet exposé, M. le président donne la arole aux membres de l'assemblée.

parole aux membres de l'assemblée.

Une longue discessión s'engage sur les divers points indiqués par M. le président.

MM. Cosserat père, Alphonse Fiquet, Alppolyte Duroselle, Oscar Cosserat, Martelet, Narcisse Ponche, Dieu-Obry, de Villers-Bretonneux, Cm. Bulan, Lardière, de Cobie, Vasseur, Humbert, Roger, Gaston Villain, y prennent part successivement.

Après cette discussion, M. le président met aux voix la question de savoir si l'assemblée

Apres cette discussion, m. le president aux voix la question de savoir si l'assemblée adopte la division proposée par lui, à Vérsailles, des matières premières en deux catégories. Il est procédé au vote, et l'assemblée, à la presque unanimité, décide que MM. les délégués défendrant à Versaille le principe des deux catégories, et de deux droits différents. droits différents.

La question des chiffres reste réservée à l'examen des comités qui vont être formés.

La séance est suspendue pour que l'Assemblée se forme en divers groupes, chacun de ces groupes nomme ses délégués, A la reprise de la séance sont nommés délégués les personnes dont les noms sui-

Vulfran Mollet, président de la Chambre de Commerce.

Coton. — MM. Humbert, filateur et Ch.

Bulan, fabricant.

Laine. — MM. Roger, membre de la Cham Laine. — MM. Roger, membre de la Chambre de Commerce, négociant, et Edmond Dneilly, maire de Villers-Bretonneux.

Lm. — MM de Vas, administrateur de la Société annonyme, flature de lin d'Amiens, et Oscar Cosserat, finateur de lin et fabricant de toiles.

Tissus mélangés. — M. Jules Boquet.

Matières tinctoriales. - M. Ed. Fleury,

Matters matterials. — M. Ed. Fietry, teinturier.

M. le président annonce que, mardi à une heure et demie, il y aura réu ion de la Coambre et des délegués qui viennent d'être nommés pour a rêter définitivement les chiffres mes pour areter demnitivement les chinres qui seront produits, jeudi, à Versailles devant le comité consultatif des arts et manufactures; que le départ d's délégués aura lieu mercredi, pour Paris; et qu'il leur donne rendez-vous je-ul matin à la gare Saint-Lazare, au premier départ pour Versailles.

zare, au premier départ pour Versailles. La séance est levée à cinq heures. Le secrétaire-archiviste,

CH. DELAROZIÈRE.

L'orthographe et le style des fonctionnaires de la Commune

Un heureux hasard, dit l'International, a Un neureux navard, dit l'international, a fait tomber entre nos mains que lques autographes trouvés chez le commissaire de police des Champs Elysées. Ils justifient le décret burlesque édite par le Gaulois, décret ainsi formulé:

Art. 4er. L'orthographe est suprimée.

A.t. 2. Est suspecte toute personne écrivant correctement le français.

Voici plusieurs échantillons de ces docu-

Paris, le 18 mai 1871. VILLE DE PARIS.

8° arrondissement.

COMMISSABIAT DE POLICE.

du quartiér RAPPORT au citoyen Brideau, com-missaire spécial à l'ex-préfecture de

police. Citoven. Je vous informe que le 13 mai vous nous avez transmis un ordre par l'intermédiaire du citoyen Mekanech nous prescrivans defaire une perquisition chez le duc de Rivoli (chambellan de l'empire).

Avons visité tous les appartements ainsi que leur ameublements tout n'est que bronze dorés ainsi que pendules et cand labres qui

Avons mis les soilles dans une chambre Avois mis les seines sans une champre où nous avons trouvé plusieurs c o'x et cra-chats or et argent ainsi qu'une épingle en or garnie de pierre fine et une épée de député, plus deux chevaux dans l'écurie que soi-disant d'après l'homme qui les soignent appar-tiennent au sienr Léonard homme d'affaire rue Jean-Marie, 3; comme cette allocution doit être fausse, je vous les envoie pour que vous les employet a un service public attendu qu'ils sont a l'ecurie et qu'ne out rien. Je vous transmets en même temps les croix

Son Honneur et occupens-nous de nos

affaires, c'est ce qui vaut le mieux.

Aussitôt les deux mégères se rendirent à la mense pour y remplir leur funèbre ministère.

Une foule considérable de gens, les uns à pied, les autres à dieval, encombrait maintenant les abords de la maison mortuaire. La plupart eppartenaient à l'ancien clau d'O'Byrne, et, par conséquent, ouvaient se vante d'une parenté plus ou moins éloignée avec la famille de la défunte; néanmoirs, la douleur toujours si démonstrative, si bruvante chez le bas peuple d'Irlande, avait, ce our-là, des allures timides et silenci ses. Une sombre préoccupation semblait peser sur les esprits. On ichangeait des ignes, on se parlait bas. Partout où un espace découvert permetait d'apercevoir une portion de la valée, on s'arrêtait, on regardait la canpagne avec anxiété, comme si de ce côté eût dù venir un péril inconnu. Mais la pluie et la brume reduisaient au quart de ses proportions l'immense perspective dont on jouissait d'ordinaire à cette fauteur; les montagnes ne se dessinaient que vaguement à l'horizon, et un voile impénétrable cachait ce qui pouvait se passer à un

demi-mille du village. Enfin, la cloche fèlée de l'église de Saint-Patrick commença à tister lente-ment dans les débris de satour. A ce signal, l'assemblée se mit en nouvement. Toute autre pensée parut s'effacer devant le sentiment de douloureux recueil et crachats à seule fin que vous les tra ns-mettiez ces objets à qui de droit.

CAUNY. Chronique locale & départementale

La circulaire suivante vient d'èlre adressée aux membres de la Chambre Syndicale:

Monsieur,
Conformément à la décision prise en assemblée générale, le 7 juin dernier MM. les
membres de l'Association doivent être convoqués à bref délai pour ent ndré, approuver
et signer, séance tenante, l'adresse au gonve-nement, rédigée par la Chambre Syndicale, sous l'inspiration de la discussion de
l'assemblée. Monsieur ale, sous l'inspiration de la discussion de assemblée. L'assemblée générale annoncée pour lundi

prochain 13 courant, à huit heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sera consacrée exclusive-

a l'Hôtel-de-Ville, sera consacree exclusive-ment à ce seul ordre du jour. L'assemblée annuelle, dans laquelle on devra discuter les questions prévues par les statuts, sera reportée au mardi 20 juin à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, (salle des odistincions).

adjudications.)
Nous vous prions, Monsieur, d'en prendre note et de vouloir bien assister à l'une et à l'autre séance. Veuillez agréer nos salutations empres-

MOTTE-BOSSUT. Ordre du jour pour l'Assemblée générale du 20 juin.

Le président de la Chambre Syndicale,

Compte-rendu des travaux de l'Association et de la Chambre Syndicale pendant l'année 1870-1871.
 Compte rendu financier.
 Vote sur la collisation pour l'année 1871-1879

1871-1872.

4. Vote sur le renouvellement par quarts

4. Vote sur le remouventement.

la Chambre Syndicale.
(Membres sortants: MM. Henri Bossut,
Richard Desrousse ux, Isaac Holden,
Paul Scrépel, A. Taion.)

5. Vote sur l'élection d'un membre de la

Caradicale en remplacement de M. Chambre Syndicale en remplacement de

Di lies ainé, décédé.

6. Vote sur l'adjonction de droit, avec ou sans délibération, des memb es bes bu eaux des comités, à la Champre Syndicale.

Un temps magnifique a favorisé la procession de la Pête Dieu, qui a eu lieu, comme de coutume, avec le respect et le recueillement qu'inspire cette solennité.

Hier soir, rue de l'Epeule, un enfant de six ans a été écrasé sous les roues d'un chariot sur lequel il avait voulu monter pendant la marche. La mort a été

Ce matin, la police de sûreté de Roubaix, a saisi une grande quantité de laine et de soie, provenant de vols dans les fabriques Les voleurs et recéleurs ont été ar

Dimanche prochain, 18 courant, la Grande-Harmonie offrira à ses mem-bres honoraires un grand Goncert iustrumental. Nous en publierons prochainement le programme.

La petite ville de Bourbourg, près Dunkerque, vient de perdre un de ses enfants, M. Auguste des Iles, sous-lieutenant au 10° bataillon de marche de chasseurs à pied, tué dans Paris par un coup de feu parti d'une fenère.

C'était un jeune officier qui unissait une haute bravoure de rares qualités d'esprit et de cœur. Sa valeur, son intrépidité, pendant la guerre contre la Prusse, avaient été citées, et il promettait une brillante carrière militaire

Blessé le 22, et voyant la gravité de position, il demanda aussitôt un

Le P. Ferrari, que les forfaits de la commune n'avait pas effrayé, accourul

lement qu'inspirait ce lugubre appareil.

On garda le silence, et chacun se prépara à prendre son rang dans le cortége

précédé par une croix de bois et porté par des hommes vêtus de deuil; il était

couvert d'un grand drap blanc dont qua-tre jeunes filles, pieds nus, soutenaient les extrémités. Autour du corps, des pleureuses à gages, parmi lesquelles on remarquait Jenny et Alison, faisaient re-

tentir l'air de leurs lamentations. Der-

rière la bière marchait Angus O'Byrne.

en habit de ville, car nous savons déjà

ments sacerdotaux en dehors de l'église

Il lisait les prières d'usage dans un livre de liturgie; mais les larmes qui souvent obscurcissaient ses yeux, les su-

bites altérations de sa voix sonore té-moignaient combien le pieux devoir lui

était pénible. Les assistants se placè-rent à sa suite en bon ordre, et le con-

voi se dirigea vers Saint-Patrick, dont la cloche continuait d'attrister les ames

par ses tintements plaintifs.
Or, au moment où Julia quittait pour

toujours la demeurs de son frère, deux

cavaliers, lancés au fond de train, atteignaient les premières maisons de Neath.

veloppé d'un long manteau noir; son chapeau rabattu ne lai-sait vior qu'une

partie de son visage d'une pâleur livide

elui qui s'avançait le premier était en-

que l'intolérance protestante ne lui pe mettait pas de se montrer avec les orne-

consacrée au culte catholique.

Bientôt le cercueil sortit de la maison,

qui allait se former

aussitôt, et prodigua au soldat les se-cours de la religion.

Auguste des fles succomba le 26. Il mourut comme il avait vécu, en brave et en chrétien.

L'affaire des souliers à sem ton, fournis à l'intendance militaire de la dernière guerre, a eu son de ment, hier, devant le tribunal corre nel de Lille.

A la fin de décembre dern l'Echodu Nord, M. Potel, à Arm soumissionnait la fourniture de \$4.0 paires de chaussures, à livrer au comet.cement de février, et, pour satisfai à ses, engagements, s'adressoit à fournisseurs anglais, MM. William Ha et Hickson. Une grande partie des so liers avaient été livrés quand on déco

Nous n'avons pas à revenir sor les détails de l'affaire révélés à nos lecteurs par un grand nombre de lettres et docunents publies par nous depuis le moi

A l'audience de mercredi derhier, l'a faire était appelée devant la police en rectionnelle; MM. Harry et Hickson la saient défaut; seuf, M. Potel compa raissait.

Des déclarations des témoins et des experts, il résulta que les chaussures li-vrées étaient de mauvaise qualité, qu'el-les ne pouvaient résister ni à la fatigue ni à l'humidité, qu'enfin, elles étaient in

férieures au type. Il résulta aussi de l'instruction qu'en vendant cette marchandise à raison de 8 fr. 50, le bénéfice était de 2 francs la

Des témoins à décharge ont été enten-

dus ensuite.

M. Potel a objecté qu'il ignoral la mauvaise qualité de la marchandise et qu'en presentant ses livraisons, il était de bonne foi.

Le tribunal, par son jugement prononce à l'audience de ce matin, a donné gain de cause à M. Petel, en l'acquittant. Il a condamné, par défaut. William Harry, à cinq ans de prison, et Hickson, à trois ans de la même peine.

Dans la même audience, le trabutal a condamné à quatre mois de prison les sieurs Dh lu et Hennequin, pour avoir, ensemble et de concert, soustrait un grand nombre d'objets d'habillement et fournitures militaires avails fournitures militaires qu'ils ont vendus à leur profit. Charges d'organiser une compagnie franche de 400 horames, ils ont recu des habillements pour 100 hom-mes et en ont habillé 11; le reste des fournitures a disparu. Dhulu a subi une condamnation de deux ans, pour désertion à l'intérieur. Il a été signalé durant la guerre, avant son arrivée à Lille, comme espion prussien. De plus, il s'est approprié une somme assez ronde, pro-duit d'une souscription. Hennequin a subi, en Belgique, une condamnation de deux ans de prison, pour escroquerie.

Tribunal correctionnel de Lille. -Jean Vandeboon, hollandais d'origine, a été arrêté à Houbaix où il a volé dans un logement, deux coupons d'étoffe, six mois de prison et 5 ans de surveillance.

Le journal la Somme annonce que les Prussiens ont complétement abandonné Abbeville.

On sait avec quelle rigueur, depuis les tristes événements de Paris, on traite les voyageurs qui veulent se rendre en Belgique. Les passeports sont exigés de tous, et depuis qu'on a découvert dans les papiers du trop fameux Delescluze le projet infernal concu par les incendiai-res de faire subir à la jolie ville de Bruxelles le sort de notre capitale, nos voi-

et deux yeux flamboyants. Son compagnon, beaucoup moins bien monté, por-tait le costume un peu délabré des gens du pays. Ces voyageurs semblaient avoir qui pays. Ces voyageurs semblaient avoir grande impatience d'arriver et jetaient fréquemment les yeux vers le sommet de la colline où se fermait le cortége. La portion du village qu'ils traversaint était complétement déserte. Les habitants de tout sexe et de tout âge assistaient aux obsèques de Julia. Les deux cavaliers n'avaient donc aucune raisen de raien-tir leur course, et ils continuerent d'éperonner leurs chevaux, malgré la pente rapide de la rue.

a mense anglicane se trouvait leur chemin, et nul doute qu'en ce moment M. Bruce ne fût chez lui avec sa nombreuse famille. Néanmoins, les por-tes et les volets étaient hermétiquement fermés : nul bruit ne sortait de la maison. qui semblait abandonnée. C'est qu'en effet, le pieux ministre avait voulu epargner à lui et aux siens le spectacle des odieuses cérémonies papistes; il avait donc ordonné que sa femme et ses enfants restassent dans le silence et l'obsentité de la companie de l'obsentité de la companie de la curité, tandis que Neath était livré aux abominations de la grande prostituée

qui est assise sur sept collines.

Quand les cavaliers passèrent devant cette habitation, si soigneusement close, un cri déchirant partit derrière un des volets du premier étage, et les deux che-vaux se cabrèrent effrayés. Aussitot la persienne s'entr'ouvrit; une femme tout en larmes, les mains jointes, dit d'une brans b cojulhta. Plantera-